



MUNICIPALITE  
DE  
DAILLENS

**Aux habitants d'En Praudi**

N/réf. JYT/ba

Daillens, le 23 janvier 2020

***Mise en séparatif EC/EU et changement de la conduite d'eau potable – 2<sup>ème</sup> étape  
Pose du tapis définitif***

---

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que suite à la mise en séparatif de votre rue, les travaux de préparation et de pose du tapis définitif auront lieu à partir de début février.

Dans un premier temps vous pourrez toujours accéder à vos habitations, en vous conformant à la signalisation mise en place, mais lors de la pose du tapis, qui durera une journée, la rue sera complètement fermée à la circulation. Cette date sera communiquée préalablement par un affichage en bas de la rue.

Tout en vous priant de nous excuser pour tous les désagréments occasionnés, nous vous adressons, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

J.-Y. Thévoz

L. Chapalay



***Municipal en charge du dossier : M. Eric Dubrit***